

Adresse de l'agent national près du district de Sedan (Ardennes)
qui annonce la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 1er
thermidor an II (19 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de l'agent national près du district de Sedan (Ardennes) qui annonce la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 314;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23990_t1_0314_0000_19

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Continuez, augustes Représentans, à nous donner des loix sages.

Soyez toujours terribles envers les traîtres et les lâches, magnifiques envers le soldat fidèle et généreux, et bientôt la terre étonnée se demand[er]a si la France eut des ennemis.

MAHEUX, DUBRAC, BEAUFORT (*présid.*),
COUTURIER, ROBERT, FOREST (*secrét. g^{ral}*)

60

Les membres du conseil général de la commune de Fontenay-le-Peuple, département de la Vendée, félicitent la Convention sur son union, son courage, et ses infatigables travaux, mobiles des succès constans et multipliés des armées de la République : ils annoncent qu'au récit des dernières victoires leurs concitoyens se sont réunis pour les célébrer ; que plusieurs jeunes citoyens, quoiqu'au-dessous de l'âge, ont volé aux frontières ; qu'un atelier de salpêtre, fondé par les soins et aux dépens de la société populaire, est en pleine activité ; et qu'enfin la commune de Fontenay-le-Peuple prouvera qu'elle a été et sera toujours portion de la Vendée restée constamment fidèle à la cause de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

61

Le substitut de l'agent national près le district de Brest, département du Finistère, annonce l'envoi au receveur du district, d'une somme de 153 liv. 5 s. en assignats, déposée à la commune par un citoyen qui désire ne pas se faire connoître. Un autre citoyen, de même jaloux de garder l'anonyme, fait don de plusieurs bijoux en or pesant ensemble 1 once 4 gros 1/2, de même que plusieurs objets en argent, qui pèsent ensemble 2 marcs 2 gros. Cette offrande va bientôt s'acheminer vers Paris avec le reste des dépouilles du fanatisme consistant en 669 marcs 4 onces 7 gros 1/2 d'argenterie, 3 marcs 4 onces 6 gros d'or, 219 marcs de galons d'or, 330 marcs de galons d'argent, 110 marcs d'ornement tissus, brodés en or, et 140 marcs de tissus en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

62

L'administration du district de Bitche, département de la Moselle, écrit à la Convention que c'est à elle que le peuple français a confié

ses destinées ; que c'est elle qui l'a dirigé à travers les écueils, et que c'est elle qui doit le conduire au port de la félicité : aussi la France entière lui sert-elle de bouclier, et chaque patriote est un Geoffroy qui opposera son corps aux coups qu'on osera diriger contre elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

63

L'agent national du district de Sedan, département des Ardennes, annonce à la Convention nationale que pendant la décade du 10 au 20 messidor, des biens d'émigrés, estimés 46,111 liv. 17 s. ont été vendus 71,175 liv., et que la République a gagné au dessus de l'estimation 25,063 liv. 3 (2).

64

L'agent national près le district de Cambray, département du Nord, fait part d'un trait de républicanisme qu'il vient de recueillir. Le citoyen Adrien Hary, manouvrier, et notable de la commune d'Hem-Lenglet, fut requis par les ennemis qui traversoient ce canton de les conduire chez le maire, ce qu'il refusa de faire. Sa résistance lui attira de la part de ces scélérats le traitement le plus barbare ; enfin ils le laissèrent pour mort sur la place. Par les secours de ses voisins il est rétabli, mais cependant hors d'état de gagner sa vie ; il est chargé d'une nombreuse famille, et est dans le cas d'obtenir des secours.

[*Applaudissements*]

Mention honorable du trait de courage, insertion au bulletin, renvoi au comité des secours (3).

[*Cambray, 22 mess. II*] (4).

« Citoyens Représentans,

En parcourant les communes de ce district pour m'assurer de l'exécution des Loix, j'ai découvert une victime de la barbarie de nos ennemis, et j'ai recueilli un trait de républicanisme que sans doute vous jugerez propre à enrichir les annales françaises.

Le 8 août 1793 (Style Esclave) Les Brigands d'autriche et d'angleterre se répandirent dans tout le territoire de ce district et s'y livrèrent au pillage, au viol, au massacre et à toutes les horreurs dont ils sont capables. 7 de ces scélérats[,] traversant à cheval la commune d'hem-Lenglet[,] s'emparèrent

(1) P.V., XLII, Bⁱⁿ, 4 therm.

(2) P.V., XLII, 18.

(3) P.V., XLII, 18. Bⁱⁿ, 6 therm ; *Débats*, n° 667 ; *Ann. patr.*, n° DLXV ; *J. Lois*, n° 659 ; *Ann. R.F.*, n° 230 ; *J. Fr.*, n° 663 ; *C. Eg.*, n° 700 ; *J. Sablier*, n° 1447 ; *M.U.*, XLII, 120.

(4) F¹⁵ 2654.

(1) P.V., XLII, 17. Bⁱⁿ, 4 therm.

(2) P.V., XLII, 18.